La Semaine Religieuse

Maine-et-Loire et limitrophes. ABONNEMENTS ! Autres départements / Etranger .

Tous les abonnements finissent au 31 décembre de chaque année, Les abonnements sont reçus ou renouvelés aux bureaux de la Semaine religieuse, LIBRAIRIE DES ÉDITIONS DE L'OUEST, 20, boulevard Maréchal-Foch, à Angers, Téléphone 21-23, ou au C. C. postal : Semaine religieuse Nantas 754-80.

Demandes de renseignements et changements d'adresse contre 15 francs. On peut s'abonner le 1er de chaque mois pour le reste de l'année à raison de 45 francs par mois pour le Maine-et-Loire et de 55 francs pour les autres départements.

Directeur: M. le chanoine Barreau, 22, rue Donadieu, Angers

SOMMAIRE

Lettre pastorale de S. Exc. Mgr l'Evêque d'Angers édictant les conditions dans lesquelles les fidèles empêchés par leur état d'aller à Rome peuvent gagner, au cours de cette année 1950, l'indulgence du grand Jubilé. — Communiqué de S. Exc. Mgr l'Evêque d'Angers concernant la grève des Usines Bessonneau. — Honoraire des messes basses. — Quête pour l'Œuvre antiesclavagiste. — Décès dans le Clergé. — Calendrier liturgique. — Eglise Cathédrale. — Le Præconium paschale de 1950. — Vœux du Clergé à S. Exc. Mgr l'Evêque. — Ordo et Calendrier liturgique 1950. — Abonnements à la Semaine religieuse pour 1950. — Souscription pour les Séminaires. Pour l'Année Sainte. - Un nouvel An.

Lettre pastorale de S. Exc. Mgr l'Évêque d'Angers édictant les conditions dans lesquelles les fidèles empêchés par leur état d'aller à Rome peuvent gagner, au cours de cette année 1950, l'indulgence du grand Jubilé.

MES BIEN CHERS FRÈRES.

Vous connaissez par la sonnerie des cloches du 24 décembre l'ouverture de l'Année sainte. La Presse locale, avec une diligence et un respect auxquels nous nous plaisons à rendre hommage, a relaté abondamment les premières phases de cet événement sensationnel.

Deux points essentiels à distinguer : l'Année sainte et le Jubilé

L'Année sainte, masse de prières, de pénitences, de bonnes œuvres. de conversions, destinée à agir sur le cœur de Dieu et à réveiller la foi du peuple chrétien, est commencée. Elle se poursuit déjà avec

ferveur au sein de toute la chrétienté.

Quant à l'indulgence extraordinaire du Jubilé, rémission solennelle des peines temporelles encourues par nos péchés déjà pardonnés, elle est réservée, durant l'année 1950, à ceux qui auront la faveur de se rendre en pèlerinage au tombeau des saints apôtres, d'y prier pour leurs besoins personnels et ceux de la sainte Eglise, d'y renouveler leur inviolable attachement à une religion seule capable, en vertu des promesses de son divin Fondateur de faire régner la paix parmi les hommes et de les conduire à leur fin glorieuse.

Heureuses les foules innombrables qui se sont déjà mises en route, ou qui organisent des départs collectifs pour la Ville éternelle!